

Arras, le 9 avril 2019

Vigilance sécheresse - Département du Pas-de-Calais -

Le département du Pas-de-Calais connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants ayant conduit en 2017 et 2018 à la prise d'arrêtés limitant certains usages de l'eau.

L'hiver, période normalement propice à la recharge des nappes phréatiques, n'a pas été suffisamment pluvieux sur le département pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début du printemps. En particulier, le mois de février a été sec et ensoleillé et associé à des températures très douces. La pluviométrie du mois de mars est restée insuffisante pour rattraper le déficit accumulé.

La période de recharge des nappes phréatiques s'achevant avec le printemps, les événements pluvieux ou orageux ponctuels qui pourraient intervenir ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

Il est donc nécessaire d'anticiper toute dégradation supplémentaire du niveau des nappes, afin de préserver l'état quantitatif et qualitatif de la ressource, les usages prioritaires ainsi que la survie des écosystèmes aquatiques.

Au regard de cette situation, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de placer le département du Pas-de-Calais en vigilance sécheresse, et appelle les citoyens et les professionnels à **réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, patrimoine commun et bien précieux pour tous les usagers.**

Chaque geste compte, voici quelques chiffres pour illustrer l'impact des gestes d'économie :

- 10 % d'économie pour un ménage c'est 15 m³ utilisés en moins sur une année ;
- Pour les 1 700 000 ménages du Nord – Pas-de-Calais, c'est 25 millions de m³ : soit 10 000 piscines olympiques ou de quoi irriguer 25 000 ha soit la moitié de la surface de pommes de terre de Nord-Pas-de-Calais) ;
- Une chasse d'eau qui fuit peut représenter jusqu'à 25 litres par heure, soit 220 m³ d'eau par an. Au prix moyen de 4,6 euros/m³ dans le Nord Pas-de-Calais cela représente 1 012 euros. Une chasse d'eau économique, qu'il s'agisse d'un mécanisme à double chasse pré-réglée ou d'un mécanisme d'interruption, peut permettre de sauvegarder jusqu'à 65 % d'eau ;
- Laisser couler l'eau 3 minutes, c'est gaspiller au minimum 18 litres d'eau.

La modération des consommations de tous les usagers, domestiques, industriels et agricoles permet, par la diminution des prélèvements dans le milieu naturel, de soulager la ressource et ainsi de retarder l'éventuel renforcement des restrictions.

La préfecture du Pas-de-Calais et l'ensemble des services de l'État sont mobilisés pour observer l'évolution de la situation et anticiper les risques de crise.